Docusign Envelope ID: DC3476B8-CAD4-8C70-81D2-B077D9A9A5D4

45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS- PERRET

Fondation Notre Dame

Attestation du commissaire aux comptes relative aux comptes annuels du Fonds des Aidants

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 45 rue Kléber - 92300 LEVALLOIS-PERRET
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Docusign Envelope ID: DC3476B8-CAD4-8C70-81D2-B077D9A9A5D4

Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992
Siège social : 10 rue du Cloître Notre-Dame, 75004 Paris
N° SIREN : 393 739 594

Attestation du commissaire aux comptes relative aux comptes annuels du Fonds des Aidants

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations présentes dans les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et figurant dans le document ci-joint. Cette attestation est établie dans le cadre de l'établissement des comptes prévu par la convention de création du Fonds des Aidants.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre-Dame.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations avec les données issues de la comptabilité par établissement de la Fondation Notre-Dame pour le secteur correspondant au Fonds des Aidants.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de la Fondation Notre-Dame pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nos travaux, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Ces travaux ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par la Fondation Notre-Dame pour déterminer les informations figurant dans le document joint et vérifier que les informations résultant de l'application de ces procédures concordent avec les données sous-tendant la comptabilité de la Fondation Notre-Dame ;
- effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs.

Docusign Envelope ID: DC3476B8-CAD4-8C70-81D2-B077D9A9A5D4

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations figurant dans les comptes annuels ci-joints avec les données issues de la comptabilité par établissement de la Fondation Notre Dame pour le secteur correspondant au Fonds des Aidants de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note *2.1.1. Application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03* de l'annexe des comptes annuels qui expose les incidences du changement de méthode comptable induit par la première application des règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 04 juin 2026

Aurélie Joubin
Associée

Docusign Envelope ID: DC3476B8-CAD4-8C70-81D2-B077D9A9A5D4

FONDS DES AIDANTS

BILAN ACTIF

En €uros

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2025
COMPTES DE LIAISON			
ACTIF IMMOBILISE			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Donations temporaires d'usufruit			
Concessions, brevets, droits similaires			
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions			
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)			
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes			
BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDES			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés			
Obligations			
Actions			
Autres (OPCVM, etc)			
Obligations, intérêts courus à recevoir			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE			
CREANCES	**4 098**		**4 098**
Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 081		3 081
Créances reçues par legs ou donations			
Autres créances			
Charges constatées d'avance	1 017		1 017
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
Valeurs Mobilières de Placement			
Obligations			
Actions			
Autres (OPCVM, etc)			
Fonds obligataires			
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS			
DISPONIBILITES	**325 687**		**325 687**
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**329 784**		**329 784**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif			
TOTAL GENERAL	**329 784**		**329 784**

Docusign Envelope ID: DC3476B8-CAD4-8C70-81D2-B077D9A9A5D4

FONDS DES AIDANTS

BILAN PASSIF

En €uros

Rubriques	31/12/2025	
COMPTES DE LIAISON		
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	**273 799**	
SITUATION NETTE (Sous-Total)	**273 799**	
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	**273 799**	
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 684	
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	34 301	
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	**55 985**	
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**329 784**	

Docusign Envelope ID: DC3476B8-CAD4-8C70-81D2-B077D9A9A5D4

FONDS DES AIDANTS

COMPTE DE RESULTAT

En €uro

Rubriques	31/12/2025	
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		
Produits de tiers financeurs	370 000	
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public	370 000	
Dons manuels	*10 314*	
Mécénats	*359 686*	
Legs, donations et assurances-vie		
Autres produits liés à la générosité & abandon de frais		
Contributions financières d'autres organismes		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**370 000**	
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	68 514	
Aides financières (projets engagés)		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires	10 356	
Cotisations sociales	6 170	
Charges communes aux fondations abritées	11 709	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorpo. et corpo. cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**96 748**	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**273 251**	
PRODUITS FINANCIERS		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	548	
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	**548**	
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nette sur cessions de V.M.P. et d'intruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)		
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**548**	
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	**273 799**	

Docusign Envelope ID: DC3476B8-CAD4-8C70-81D2-B077D9A9A5D4

FONDS DES AIDANTS

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques		31/12/2025	
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)			
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)			
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**VII**		
Impôts sur les bénéfices	**VIII**		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)		**370 548**	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)		**96 748**	
EXCEDENT OU DEFICIT		**273 799**	

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2025	
RESSOURCES		
Dons en nature		
Prestations en nature	6 200	
Bénévolat		
TOTAL RESSOURCES	**6 200**	
EMPLOIS		
Secours en nature	6 200	
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL EMPLOIS	**6 200**	

Docusign Envelope ID: DC3476B8-CAD4-8C70-81D2-B077D9A9A5D4

FONDS DES AIDANTS

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

A- PRODUITS et CHARGES	31/12/2025 TOTAL	31/12/2025 Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**370 548**	**370 548**		
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	370 000	370 000		
- *Dons manuels*	*10 314*	*10 314*		
- *Legs, donations et assurance-vie*				
- *Mécénat*	*359 686*	*359 686*		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	548	548		
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	**370 548**	**370 548**		
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	**5 331**	**5 331**		
1.1 Réalisées en France	5 331	5 331		
- *Actions réalisées par l'organisme*				
- *Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France*				
- *Accompagnement des projets*	*5 331*	*5 331*		
1.2 Réalisées à l'étranger				
- *Actions réalisées par l'organisme*				
- *Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger*				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**79 709**	**79 709**		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	79 709	79 709		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**11 709**	**11 709**		
3.1 Frais de gestion	11 709	11 709		
3.2 Frais de gestion immobilière				
3.3 Charges financières				
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	**96 748**	**96 748**		
EXCEDENT OU DEFICIT	**273 799**	**273 799**		

Docusign Envelope ID: DC3476B8-CAD4-8C70-81D2-B077D9A9A5D4

FONDS DES AIDANTS

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2025			
	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**6 200**	**6 200**		
Bénévolat				
Prestations en nature	6 200	6 200		
Dons en nature				
2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	**6 200**	**6 200**		
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION				

FONDS DES AIDANTS

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2025	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2025
EMPLOIS DE L'EXERCICE		**RESSOURCES DE L'EXERCICE**	
1 - MISSIONS SOCIALES	5 331	**1 - Ressources liées à la générosité du public**	370 548
Réalisées en France	5 331	Cotisations sans contreparties	
- Actions réalisées directement		Dons manuels	10 314
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			
- Accompagnement des projets	*5 331*	Legs, donations et assurances-vie	
		Mécénats	359 686
Réalisées à l'étranger		Autres ressources liées à la générosité du public	548
- Actions réalisées directement			
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes			
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	79 709		
- Frais d'appel à la générosité du public	79 709		
- Frais de recherche d'autres ressources			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	11 709		
- Frais de gestion	11 709		
- Frais de gestion immobilière			
- Charges financières			
TOTAL DES EMPLOIS	**96 748**	**TOTAL DES RESSOURCES**	**370 548**
4 - Dotations aux provisions et dépréciations		**2 - Reprises des provisions et dépréciations**	
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice		**3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs**	
EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice	273 799	**DEFICIT de la générosité du public de l'exercice**	
TOTAL	**370 548**	**TOTAL**	**370 548**
		Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice (hors fonds dédiés)	
		(+) Excédent ou (-) insufisance de la générosité du public	273 799
		(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	
		Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	273 799

Docusign Envelope ID: DC3476B8-CAD4-8C70-81D2-B077D9A9A5D4

Docusign Envelope ID: DC3476B8-CAD4-8C70-81D2-B077D9A9A5D4

FONDS DES AIDANTS

Contributions volontaires en nature	31/12/2025			31/12/2025
EMPLOIS DE L'EXERCICE			**RESSOURCES DE L'EXERCICE**	
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			**1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC**	6 200
Réalisées en France			Bénévolat	
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	6 200
			Dons en nature	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL			**TOTAL**	**6 200**

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public	
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	
(-) utilisation	
(+) report	
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	

Docusign Envelope ID: DC3476B8-CAD4-8C70-81D2-B077D9A9A5D4

FONDS DES AIDANTS

Sous égide de la Fondation Notre Dame

2025

ANNEXE

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Docusign Envelope ID: DC3476B8-CAD4-8C70-81D2-B077D9A9A5D4

ANNEXE

1. ACTIVITES DE LA FONDATION 4

1.1 OBJET 4
1.2 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2025 4
1.3 DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE 4

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES 5

2.1 CADRE LEGAL DE REFERENCE 5
2.1.1. Application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03 5
2.2 PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES 5
2.2.1 Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations 6
2.2.2 Fonds dédiés 6
2.2.3 Traitement des legs et donations 7
2.2.4 Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées 8
2.2.5. Immobilisations corporelles et incorporelles 8
2.3 ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER) 8

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN 9

3.1 NOTES SUR L'ACTIF 9
3.1.1 Disponibilités 9
3.1.2 Créances 9
3.1.3 Créances clients et comptes rattachés 10
3.2 NOTES SUR LE PASSIF 10
3.2.1 Fonds associatifs 10
3.2.2 Fonds dédié spécifique et report à nouveau 10
3.2.3 Etats des échéances des dettes 11
3.2.4 Dettes fournisseurs et comptes rattachés 11
3.2.5 Charges à payer 11

4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT 11

4.1 CHARGES ADMINISTRATIVES COMMUNES 11
4.2 PROJETS SOUTENUS 12

5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES) 12

5.1 PRODUITS (CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE 12
5.1.1 Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1) 12
5.1.2 Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3) 12
5.1.3 Subventions & autres concours publics (rubrique 3) 12
5.1.4 Utilisation des fonds dédiés antérieurs 12
5.1.5 Contributions volontaires en nature (CER) 12
5.1.6 Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER) 13
5.2 EMPLOIS 13
5.2.1 Contenu des missions sociales 13
5.2.2 Frais de recherche de fonds 13
5.2.3 Contenu des frais de fonctionnement 13

Docusign Envelope ID: DC3476B8-CAD4-8C70-81D2-B077D9A9A5D4

5.2.4 Reports en fonds dédiés de l'exercice 13

6. AUTRES INFORMATIONS 14

6.1 LOCAUX 14
6.2 EFFECTIFS 14
6.3 CONTRIBUTION DES BENEVOLES 14
6.4 HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES 14
6.5 ENGAGEMENTS HORS BILAN 14

Docusign Envelope ID: DC3476B8-CAD4-8C70-81D2-B077D9A9A5D4

1. ACTIVITES DE LA FONDATION

1.1 Objet

Décidé par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame, le fonds des Aidants a été lancé en octobre 2025. L'objet de la création de ce fonds est de mobiliser des donateurs afin de soutenir et d'accompagner les personnes apportant une aide régulière à un proche en situation de perte d'autonomie, qu'il s'agisse de personnes âgées, malades ou en situation de handicap.
Ce dispositif a ainsi pour vocation de financer, dans le cadre d'appels à projets, des actions et des projets dédiés aux aidants, visant notamment à prévenir leur épuisement, à favoriser leur répit, à améliorer leur qualité de vie et à renforcer la reconnaissance de leur rôle au sein de la société.
À travers cette initiative, il s'agit de répondre à un enjeu sociétal majeur en structurant des solutions concrètes et durables en faveur de ces acteurs essentiels, souvent insuffisamment identifiés et soutenus.

1.2 Faits significatifs de l'exercice 2025

Les aidants de proches en perte d'autonomie représentent en France entre 8 et 11 millions de personnes, soit près d'1 Français sur 6. Avec l'évolution démographique et le développement de l'hospitalisation à domicile, ils pourraient représenter jusqu'à 1 français sur 4 à l'horizon 2030. L'aidance constitue ainsi un véritable enjeu de société.
C'est dans ce contexte qu'en octobre 2025, la Fondation Notre-Dame a lancé le Fonds des aidants après un long travail préparatoire de rencontres et d'échanges avec les acteurs clés de l'aidance afin de se confronter aux besoins du terrain. Un appel à projets a ensuite été organisé du 15 décembre 2025 au 31 janvier 2026.
Le fonds a pu collecter 371 k€ au dernier trimestre 2025, dont un apport de 100 k€ de la part de la Fondation abritante afin d'encourager le lancement du Fonds.

1.3 Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes du Fonds des aidants sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Docusign Envelope ID: DC3476B8-CAD4-8C70-81D2-B077D9A9A5D4

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le Fonds des Aidants est un fonds sous égide de la Fondation Notre Dame. Il correspond à un établissement comptable de la Fondation Notre Dame. Les principes, règles et méthodes comptables de la Fondation Notre Dame lui sont appliqués.

2.1 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

2.1.1. Application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03

La première application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de règlementation comptable au sens de l'article 122-1 du PCG.
Les modalités de mise en œuvre, incluant les modalités particulières de première application, figurent à l'article 27 du règlement.
En particulier, les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.
Les principales informations nécessaires à la compréhension des changements de présentation induits par cette première application sur les états financiers de la Fondation sont les suivantes :

• Au titre de l'exercice 2024, les charges et produits exceptionnels, précédemment présentés sur plusieurs lignes, ont été regroupés sur les lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles », sans réexamen de leur qualification au regard de la nouvelle définition issue du règlement ANC n°2022-06.

A compter de l'exercice 2025, ces montants sont enregistrés dans les comptes :

- 649_ non mouvementé en 2025 est présenté sur la ligne « Salaires » concernant les remboursements de maladie et de prévoyance
- 7589_ non mouvementé en 2025 et qui concerne les remboursements d'assurance.

2.2 Principes comptables appliqués

Les statuts de la Fondation Notre Dame lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.
Les comptes sont établis dans le respect des principes généraux de prudence, continuité d'exploitation, permanence des méthodes d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

Docusign Envelope ID: DC3476B8-CAD4-8C70-81D2-B077D9A9A5D4

Le Fonds des Aidants comprend :

- La collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- Les charges associées à cette collecte,
- Le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Il enregistre également :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame ;
- Les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et Compte d'Emploi par Origine et Destination/Compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité pour ces deux derniers). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les opérations entre fondations abritées sont traitées par « comptes débiteurs-créditeurs divers collectifs individualisés ».

2.2.1 Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Les fonds propres, comptabilisés sous la ligne « Apports sans droit de reprise des fondations abritées » sont des dotations non consomptibles de la fondation abritée à vocation pérenne. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation abritée. Le mouvement est alors enregistré en « dotations complémentaires ».

Le Fonds des Aidants étant un fonds de flux, elle ne dispose pas de dotation.

2.2.2 Fonds dédiés

Le traitement comptable des fonds dédiés fait l'objet d'une présentation spécifique :

- **Dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :**

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégré dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice. Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

- **Dans la présentation des comptes de la Fondation Notre Dame :**

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (Fondation Notre Dame).

Docusign Envelope ID: DC3476B8-CAD4-8C70-81D2-B077D9A9A5D4

L'utilisation ultérieure des ressources de Fonds les Aidants sera inscrite dans un compte spécifique, au niveau de la fondation abritante (Fondation Notre Dame), en produits des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ») par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

2.2.3 Traitement des legs et donations

Depuis le 01/01/2020, le nouveau règlement comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

Ainsi, les Donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1er janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne « Donations temporaires d'usufruit ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées en engagements hors bilan et les revenus constatés au fur et à mesure des encaissements. (Voir Note 6.5)

Les composantes d'un legs ou donations sont désormais les suivantes :

- Les Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés figurent à Actif / Immobilisations corporelles sur la ligne du même nom). Ils sont constitués uniquement des biens immobiliers destinés à être vendus ;
- Les créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) qui sont l'ensemble des actifs non immobiliers des legs et donations.

  Les biens destinés à être cédés comme les créances peuvent faire l'objet de dépréciations.

  En contrepartie figure au Passif :
- Les dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) dès lors qu'elles sont connues et figurent dans la délibération du Conseil d'Administration ;
- Les provisions pour charges sur legs ou donations (Passif / Provisions) constituées des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à exécuter en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation ;
- Les fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) tant que la succession n'est pas réglée et les montants non encaissés.

En revanche, les assurances-vie demeurent enregistrées en engagements hors bilan dès lors qu'elles sont connues au 31 décembre et comptabilisées en compte de résultat uniquement à leur encaissement.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes :

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- Et « Autres charges sur legs ou donations »

À l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

Docusign Envelope ID: DC3476B8-CAD4-8C70-81D2-B077D9A9A5D4

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissées sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »

2.2.4 Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Chaque année, le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame décide de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe. Cette tarification n'a pas évolué en 2025.

2.2.5. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations)**.** Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels 1 an
- Matériel de bureau 5 ans
- Matériel informatique 3 ans

2.3 Zoom spécifique sur le Compte Résultat par Origine et Destination (CROD) et le Compte Emploi-Ressources (CER)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement 2020-08.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

  Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfices et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

Docusign Envelope ID: DC3476B8-CAD4-8C70-81D2-B077D9A9A5D4

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs.
Le Fonds des Aidants est un fonds collecteur.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

3.1 Notes sur l'Actif

Le Fonds des Aidants ne dispose pas d'immobilisations financières étant une fondation sans dotation. Il ne dispose pas non plus d'immobilisations incorporelles ou corporelles.

3.1.1 Disponibilités

Chiffres en Euros	31/12/2025	31/12/2024
Compte sur livret et Compte Courant	**325 687**	**0**

Les fonds collectés disponibles sont appelés à être utilisés à brève échéance. Il est à noter que l'ensemble des dettes du fonds s'élèvent au 31/12/2025 à 55 985 €.

3.1.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Chiffres en Euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF CIRCULANT :			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 081	3 081	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	**3 081**	**3 081**	

Concernant, les créances clients, il s'agit des dons reçus en fin d'exercice et qui n'ont pas été encore encaissés au 31/12/2025. Ils l'ont été début janvier 2026.

Docusign Envelope ID: DC3476B8-CAD4-8C70-81D2-B077D9A9A5D4

3.1.3 Créances clients et comptes rattachés

Chiffres en Euros	Montant brut	Amort/ Prov	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Créances clients et comptes rattachés	3 081		3 081	0
Créances reçues par legs ou donations				
TOTAL	**3 081**	**0**	**3 081**	**0**

3.2 Notes sur le Passif

3.2.1 Fonds associatifs

Le Fonds des Aidants est une fondation de flux. Elle ne dispose pas de fonds associatifs.

3.2.2 Fonds dédié spécifique et report à nouveau

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes éditées spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

Le Fonds des Aidants dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

Evolution du Report à nouveau de l'année N-1

Report à nouveau au 01/01/2025	**0**
Résultat 2025	**273 799**
Report à nouveau au 31/12/2025	**273 799**

Chiffres en Euros

Docusign Envelope ID: DC3476B8-CAD4-8C70-81D2-B077D9A9A5D4

3.2.3 Etats des échéances des dettes

Chiffres en Euros	montant brut 31/12/25	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	21 684	21 684		
Autres dettes	34 301	34 301		
Dettes financières diverses				
Projets bénéficiaires restant à solder				
TOTAL	**51 887**	**51 887**		

3.2.4 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres en Euros	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs France	21 684	0
Fournisseurs factures non parvenues		0
Valeurs nettes comptables	**21 684**	**0**

3.2.5 Charges à payer

Chiffres en Euros	Exercice 2025	Exercice 2024
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 684	0
Dettes fiscales et sociales		
Dettes des legs ou donations		
DETTES FINANCIERES		
Dettes financières diverses		
Soutiens de projets engagés à verser		
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	34 301	0
DETTES	**51 887**	**0**

4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Charges administratives communes

Les charges administratives communes de 1 912 896 € en 2025 consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide de la Fondation

Docusign Envelope ID: DC3476B8-CAD4-8C70-81D2-B077D9A9A5D4

Notre Dame. La contribution demandée au Fonds des Aidants s'élève en 2025 pour Le Fonds des Aidants à 11 709 €.

4.2 Projets soutenus

Il n'y a pas eu de projets soutenus en 2025.

5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels.
Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.

5.1 Produits (CROD)/Ressources (CER) par origine

5.1.1 Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

5.1.2 Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public.

5.1.3 Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique du fonds repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont éventuellement portées directement par les œuvres bénéficiaires.

5.1.4 Utilisation des fonds dédiés antérieurs

La variation des fonds dédiés est explicitée dans les annexes aux comptes, au point 3.2.2.

5.1.5 Contributions volontaires en nature (CER)

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 6.3.

Docusign Envelope ID: DC3476B8-CAD4-8C70-81D2-B077D9A9A5D4

5.1.6 Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

5.2 Emplois

5.2.1 Contenu des missions sociales

N'étant pas directement opérationnelle mais étant un fonds de collecte et de redistribution, les missions sociales de la Fondation se caractérisent par des « versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice).

Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires.

5.2.2 Frais de recherche de fonds

Le fonds est financé par la générosité du public. A ce titre, il engage des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif de la Fondation.

5.2.3 Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres :

- La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique.
- Les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux (si ces derniers ne sont pas mis à disposition gracieusement).
- Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

5.2.4 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

Docusign Envelope ID: DC3476B8-CAD4-8C70-81D2-B077D9A9A5D4

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 Locaux

Le Fonds des Aidants est domicilié au 10, Rue du Cloître Notre-Dame, 75004 Paris.

6.2 Effectifs

Durant l'exercice 2025, deux personnes ont été dédiées à temps « partiel » sur le lancement du fonds (pour l'appel public à la générosité et pour les missions sociales).

Année	Cadres et assimilés	ETP Cadre
2025	2	0 ,15

6.3 Contribution des bénévoles

Il n'y a pas eu de bénévole en 2025.

6.4 Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 85 k€ dont 49 k€ au titre du contrôle légal et 39 k€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le comptes des fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes de la Fondation abritante.

6.5 Engagements hors bilan

Il n'y a pas d'engagement donné ou reçus en 2025.